

Contribution arrivée hors délai, à savoir le 5 février 2026

Bonjour,

En consultant le site de la ville de Saint Rémy je constate qu'il y a une information concernant le SCOT publié le 16 janvier 2026 qui laisse aux citoyens (évidemment non informés) la possibilité d'y réagir jusqu'au 31 janvier 2026.

<https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.mairie-saintremydeprovence.com%2Fconcertation-sur-la-modification-simplifiee-du-scot-du-pays-darles%2F&data=05%7C02%7Cs.hernandez%40ville-arles.fr%7Cb11e85d664824c55f89c08de64a96391%7C1307ec2a99cd4b15943e0c4ac8361d41%7C0%7C0%7C639058875844764468%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiIwLjAuMDAwMCIslIAiOiJXaW4zMilslkFoljoiTWVpbCIsIlldUljoyfQ%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=Q0rwwjYyt%2BTcgA1%2BEKxPXW7zTqG7eqbJ5c7ekoaBWVg%3D&reserved=0>

De qui se moque t-on ? Depuis combien d'années travaillez-vous sur ce sujet pour proposer à des citoyens non formés non informés d'y réagir en si peu de temps ?

Réponse PETR :

L'annexe à la délibération arrêtant le bilan de la concertation retrace les différentes modalités mises œuvre pour informer la population de la modification n° 1 du SCOT visant à intégrer la trajectoire de sobriété foncière.

Une publication a été réalisée à l'été 2025 dans un journal d'annonce légale, la Provence, pour informer la population de cette procédure.

Un dossier explicatif a été déposé sur le site internet du PETR et en version papier dans les intercommunalités membres et au siège du PETR.

En décembre 2025, de nouvelles informations ont été réalisées sur les fils Facebook des intercommunalités et du PETR.

De nouvelles publications ont eu lieu en janvier et ont été assorties de publications dans les journaux (Arles Info, la Provence).